



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-548

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-09-15-00001 - Arrêté n°2026-01130 du 15 septembre
2026?? accordant des récompenses pour actes de courage et de
dévouement???? (1 page)

Page 3

75-2026-09-15-00002 - Arrêté n°2026-01131 du 15 septembre
2026?? accordant des récompenses pour actes de courage et de
dévouement (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2026-09-15-00001

Arrêté n°2026-01130 du 15 septembre 2026
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement



Paris, le 15 septembre 2026

ARRETE N° 2026-01130

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **Mme Emeline LIZEUX**, brigadière-chef de police, née le 15 mai 1995 ;
- **M. Philippe OBER**, brigadier-chef de police, né le 1^{er} juin 1981 ;
- **M. Romain KRYSTEK**, gardien de la paix né le 12 mai 1996.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Patrice FAURE « signé »

Préfecture de Police

75-2026-09-15-00002

Arrêté n°2026-01131 du 15 septembre 2026
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement



Paris, le 15 septembre 2026

ARRETE N°2026-01131

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, dont les noms suivent :

- **M. Clément ESQUERRE-POURTERE**, capitaine de police, né le 7 avril 1993 ;
- **M. Kévin PIVERT**, brigadier-chef de police, né le 22 mars 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Patrice FAURE « signé »